

COMMUNE DE SORBIER

DATE DE CONVOCATION
29 Novembre 2010

Séance du 10 Décembre 2010

DATE D'AFFICHAGE
16 Décembre 2010

L'an deux mil dix, le dix décembre à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur PUJOS Henri, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

Etaient Présents : PUJOS Henri – VALTY René – HERVIER Brigitte - BELIN Gérard - CHAMORIN Valérie - JALLET Jean Philippe – FONTAINE Joël – LOUSTALNIAU Jacky – BUREY Thierry - JUPIL Bernard lesquels forment la majorité des membres exercice.

Secrétaire de séance : VALTY René

OBJET :

MOTION DE SOUTIEN – RCEA 2 x 2 voies

Pour la mise à niveau de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) entre Montmarault (A71) et Macon (A6), l'Etat a engagé entre le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011, une procédure de débat public. Les réunions de travail engagées en 2009 et le 13 octobre 2010 au Conseil Général de l'Allier avec l'ensemble des communes concernées par les 90 km du tracé dans l'Allier, ont mis en évidence les enjeux suivants :

Un trafic en forte évolution, avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5 %, correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour dont 7 500 poids lourds, si ce taux se maintenait.

- La mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements.

- Une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les 4 itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71 – A6, on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés.

- Un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours, aires de service et d'arrêt ...) et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Le Conseil Municipal,



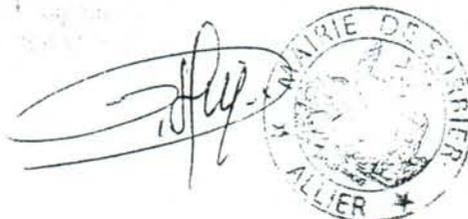
informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- L'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier ;
- Son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que le parti d'aménagement retenu doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'Etat (PDMI, Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2010 - 2014) ;
- La nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2 x 2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagement ;

et s'engage à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de RCEA.

Certifié exécutoire
Dépôt en Sous-préfecture
Le
et notification
Le
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Maire,



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-GENÈS-CHANTAGNE' at the top and 'ALLIER' at the bottom, with a small star on the right side. The signature is written in a cursive style.